

Championnat de France des Clubs TOP16

Du 4 au 14 juin 2026

Article 1 : Organisation

La Fédération Française des Echecs, en partenariat avec la ville de Chartres, organise le Championnat de France des Clubs–TOP16 à Chartres du 4 au 14 juin 2026.

La compétition se déroule à l'Hôtel de Ville de Chartres, 1 Place des Halles, 28000 Chartres.

Sont autorisées à participer au TOP16 les équipes inscrites en bonne et due forme auprès de la Fédération Française des Echecs selon le règlement fédéral du championnat de France des clubs (A02).

Article 2 : Règles de la Compétition

Les règles du Jeu appliquées sont celles de la FIDE en vigueur à la date du 1^{er} janvier 2023.

Le déroulement de la compétition est détaillé dans le règlement du championnat de France des clubs de la Fédération: https://echecs.asso.fr/Actus/2864/A02_2025_26_Championnat_de_France_des_Clubs.pdf

Article 3 : Horaires, compositions d'équipes et Forfaits

| Horaires | |
|--|-------|
| Ronde 1 : jeudi 4 juin | 15h00 |
| Ronde 2 : vendredi 5 juin | 14h15 |
| Ronde 3 : samedi 6 juin | 14h15 |
| Ronde 4 : dimanche 7 juin | 14h15 |
| Ronde 5 : lundi 8 juin | 14h15 |
| Ronde 6 : mardi 9 juin | 14h15 |
| Ronde 7 : mercredi 10 juin | 14h15 |
| Ronde 8 : jeudi 11 juin | 14h15 |
| Ronde 9 : vendredi 12 juin | 14h15 |
| Ronde 10 : samedi 13 juin | 14h15 |
| Ronde 11 : dimanche 14 juin | 13h15 |
| Cérémonie de clôture le dimanche 14 juin à partir de 19h30 | |

Pour la première ronde, les compositions des équipes doivent être remises au plus tard à **12h00** le 4 juin.

Pour toutes les autres rondes, elles doivent être remises au plus tard à **10h00** du jour de la ronde concernée.

Les compositions d'équipe pour toutes les rondes doivent prendre en compte le dernier Elo publié par la FIDE au début de la compétition (Elo de juin 2026).

Les compositions ordonnées peuvent être remises uniquement par mail auprès du Directeur du TOP 16, il est joignable par téléphone en cas d'urgence : jordi.lopez@ffechechs.fr - Tél 06 15 33 67 70

En cas de non-respect de cet horaire :

- Pour la ronde 1, l'article 3.6 du règlement sera appliqué (retard répercuté sur la pendule des joueurs).
- Pour les rondes 2 à 11, même si la composition est la même que la veille, elle devra être remise au plus tard à 10h00 le jour de la ronde concernée.

Le retard autorisé avant d'être déclaré forfait est de 1h par rapport à l'heure officielle prévue pour le début de la ronde sauf si l'arbitre en décide autrement.

Article 4 : Arbitrage

Arbitres Internationaux : Christo DIMITROV et Cyril HUMEAU

Arbitres Fide : Georges BELLET, Christian BLEUZEN, Claire GOBERT et Sammy PLAT

Toutes autres personnes désignées par les arbitres du tournoi.

Article 5 : Conduite des joueurs, capitaines et spectateurs

Les analyses et conversations sont interdites dans la salle de jeu et dans tout autre lieu accessible aux joueurs.

Dans la salle de jeu, il est interdit de se placer derrière ses adversaires du match en cours. Cette règle s'applique à toute personne liée à l'une des équipes concernées. Les seuls lieux autorisés pour les joueurs sont la salle de jeu et les toilettes. Il est interdit de sortir du lieu de la compétition sans l'accord d'un arbitre. L'arbitre peut refuser toute demande ou limiter la sortie dans le temps. Sauf cas exceptionnel, il ne sera pas autorisé à deux personnes d'une même équipe de sortir en même temps du lieu de la zone de jeu.

Un capitaine qui quitte l'espace de jeu durant la ronde perd son statut de capitaine et ne peut plus revenir dans la zone de jeu.

Article 6 : Dispositions anti-triche

Si une discussion implique un joueur, l'arbitre constatant ce fait avertira le joueur, lui retirera du temps en cas de récidive et déclarera la perte de la partie en cas de nouvelle occurrence. Si une discussion implique un spectateur, l'arbitre l'avertira et pourra l'exclure du lieu de compétition en cas de récidive.

Seuls les capitaines ont l'autorisation de parler aux joueurs, sous surveillance impérative d'un arbitre et uniquement pour les consignes concernant l'opportunité d'une nulle par accord mutuel et le score de la rencontre.

Les dispositions suivantes s'appliquent :

- **Les appareils électroniques non spécifiquement autorisés par les arbitres, dont les téléphones et appareils connectés (casques, écouteurs, ...) sont strictement interdits dans la salle de jeu.** Seuls les capitaines de chaque équipe ont le droit d'apporter un téléphone, qui devra être déposé en consigne éteint à la table d'arbitrage avant le début de la ronde.
- **Les montres, de quelque type que ce soit, sont strictement interdites dans l'espace de jeu.**
- Les joueurs n'ont pas le droit de porter de couvre-chef ou de capuche.
- **Les joueurs n'ont pas le droit d'apporter leurs propres stylos.** Des stylos seront mis à disposition sur chaque table par l'organisation. Ils doivent être restitués à la fin de chaque ronde.
- Les spectateurs sont interdits dans la zone de jeu. Les seules personnes autorisées sont : les joueurs et joueuses, les capitaines, la presse, les membres de l'organisation, ainsi que toute personne autorisée par les arbitres.
- **Des contrôles aléatoires peuvent être effectués** sur les joueurs, joueuses et capitaines.
- **La retransmission des parties sera décalée de 15 minutes.**
- Certaines parties peuvent être analysées pour expertise par le référent de la FIDE.
- Les discussions ne sont pas autorisées dans l'espace de jeu (comprenant la zone de jeu, les couloirs, les toilettes, ...). Seules les discussions avec les capitaines concernant le score de la rencontre, l'opportunité d'offrir ou d'accepter une nulle, sont autorisées sur demande préalable auprès d'un arbitre. **Un capitaine qui quitte l'espace de jeu durant la ronde perd son statut de capitaine et ne peut plus revenir dans la zone de jeu.**

Les spectateurs, dans la salle de jeu pourront, sans déranger les joueurs, utiliser leur téléphone pour prendre des photographies durant les dix premières minutes de chaque ronde, le téléphone sera positionné en mode avion.

En outre, afin de prendre en compte les directives de la FIDE destinées à lutter contre la triche, il est porté à l'attention des joueurs, joueuses et des capitaines, que des détecteurs ferromagnétiques seront mis en place sur le lieu de la compétition. Conformément à la réglementation en vigueur, ces contrôles n'auront pas de caractère contraignant, toutefois, l'arbitre dirigeant le contrôle pourra tirer les conséquences d'un refus de la personne soumise au contrôle et appliquer l'une des sanctions prévues à l'article 12.9 des Règles du Jeu.

Article 7 : Appels

La commission d'appel est composée de 3 membres :

- Le directeur de la compétition Jordi LOPEZ *ou son représentant.*
- Le responsable informatique fédéral Erick MOURET *ou son représentant.*
- L'arbitre en chef Cyril HUMEAU *ou son représentant.*

Pour effectuer un appel, le joueur devra d'abord suivre les directives de l'arbitre et signaler son intention de faire appel. Cet appel sera déposé par écrit et contresigné par le capitaine de l'équipe concernée auprès des arbitres au plus tard 30 minutes après la fin de sa partie.

Article 8 : Engagement

Toutes les équipes participantes s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur, pour chaque ronde les capitaines ont la responsabilité de rappeler les consignes à l'ensemble de leurs joueurs et joueuses.

Les arbitres

Christo DIMITROV



Cyril HUMEAU



Le directeur de la compétition

Jordi LOPEZ

